

Benoît QUÉRO
Maire - Conseiller Départemental

A

Affaire suivie par Nicolas LEFEBVRE

Service : Directeur Général des Services

Téléphone : 02 97 51 80 28

E-mail : dgs@plumeliau-bieuzy.bzh

V/ Réf. :

N/Réf. : BQ/NL/2023-01-03

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, par arrêté en date du 03/01/2023, la Ville de PLUMELIAU-BIEUZY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation de chemins ruraux.

L'enquête est ouverte du 04/02/2023 à 9h au 20/02/2023 à 16h inclus.

Madame GUILLAUME Josiane a été désignée en qualité de Commissaire-enquêteur.

Pendant cette période, le dossier pourra être consulté à la Mairie du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, le lundi et vendredi de 14h à 16h ainsi que le samedi de 9h à 12h, également sur le site internet de la commune : www.plumeliau-bieuzy.bzh

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Pluméliau-Bieuzy le :

Samedi 4 février de 9h à 12h

Lundi 20 février de 14h à 16h

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé au Secrétariat de Mairie. Elles pourront également être adressées par courrier à la Mairie, à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante :

accueil@plumeliau-bieuzy.bzh (objet : observations enquête publique) lesquelles seront annexées au registre.

Ce registre sera également mis à disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville :

www.plumeliau-bieuzy.bzh

Je vous précise qu'en votre qualité de propriétaires de la parcelle riveraine la Commune reviendra vers vous à l'issue de cette enquête, chaque riverain ayant un droit de priorité pour acquérir la partie du chemin attenant à sa propriété.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Benoît QUÉRO

Le Maire,
Benoît QUÉRO.

